

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 février 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 20 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 20/02/2025**

**Date de publication : 04/03/2025**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS : Arnaud AUBAULT

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe LECLERC

<< >>

**AFFAIRE 2025.001 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2025**

Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, indiquent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Après lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe, le Conseil municipal, **PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ

